

RAZ LE BOL DES NUISSANCES

Par **wylli13**, le **07/02/2006** à **13:32**

Bonjour ,

Nous avons acheté un appartement dans une résidence en RDC et nous avons une terrasse contigue à la terrasse de notre voisin séparé par un grillage .

Mon voisin (propriétaire) a t il le droit de garder son chien (un boxer) sur la terrasse , sans le sortir , c' est à dire que le chien fait ses besoins continuellement pipi et caca sur sa terrasse et nous incommode avec les odeurs et son manque d hygiène .

Nous avons fais intervenir la SPA , celle ci a constatée la mauvaise maintenance de l' animal , il a carrelé sa terrasse et mis un mur entre lui et nous (sans aucune autorisation) mais il continue à ne pas nettoyer .

Le syndic a été prévenu il ne fait rien

Que puis je faire et quel est l' arsenal juridique ?

Par **jeeecy**, le **08/02/2006** à **12:47**

Les relations de voisinage sont des plus penibles juridiquement quand elles se dégradent

je vous conseille d'aller voir un avocat specialise dans ce domaine qui saura au mieux vous conseiller